

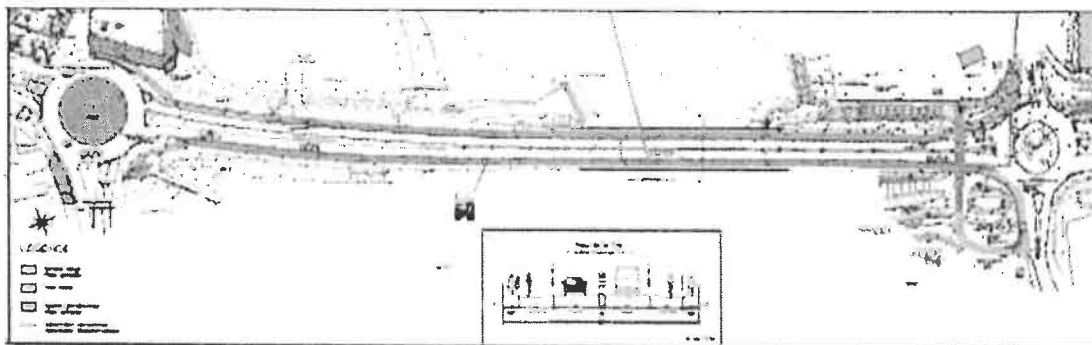
RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2021 04 05
Prise par le Bureau de la Communauté de Communes
Lors de sa réunion du 22 avril 2021
(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 22 avril, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 16 avril, s'est réuni espace Clément GAUVRIT, salle de spectacles la Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Laurent DURANTEAU

Autorisation de lancement d'une consultation et d'attribution d'un marché d'aménagement de la traversée cyclable du pont de la Vie sur la commune de Saint Gilles Croix de Vie

Dans le cadre du schéma directeur cyclable communautaire, il est proposé de réaménager la piste existante au niveau du pont de la Vie et du tunnel afin de renforcer la sécurité sur cet axe structurant de la traversée de la Vie et d'améliorer la desserte des établissements scolaires.



Ce projet de réaménagement cyclable du pont de la Vie, évalué à 173 361,34 € HT bénéficie d'une subvention de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement correspondant à 50% de la dépense estimée, plafonnée à 78 097 € dans le cadre de l'appel à projet fonds mobilités actives continuité cyclable.

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.5214-1 et suivants,
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et suivants,
Vu les statuts de la Communauté de Communes, approuvés par arrêté préfectoral n° 2019 DRCTAJ PIFL 87 du 12 mars 2019,
Vu la délibération n°2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,
Vu les crédits inscrits au BP 2021,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser le lancement d'une consultation relative à « l'aménagement de la traversée cyclable du pont de la Vie sur la commune de Saint Gilles Croix de Vie » selon la procédure adaptée.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à attribuer, à signer le marché et à prendre toutes décisions relatives à son exécution.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 28 avril 2021

Le Président,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

:

- de la transmission au contrôle de légalité le : 28 AVR. 2021
- de l'affichage le : 29 AVR. 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 29 AVR. 2021

François BLANCHET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.